



FO JUSTICE – CP VILLEPINTE

SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE PÉNITENTIAIRE – SECTION LOCALE

📍 Avenue Vauban – 93420 Villepinte

☎ 01 48 61 98 00

✉ fo.cpvillepinte@gmail.com



AGRESSION SAUVAGE : UNE ARME ARTISANALE, TROIS COLLÈGUES TOUCHÉS !



1 Ce lundi 10 août 2026, vers 11h00, un événement d'une extrême gravité est venu frapper les personnels du Centre Pénitentiaire de Villepinte.

2 À l'ouverture de sa cellule, une personne détenue, condamnée à 16 années de réclusion pour des faits présumés de meurtre, demande à rencontrer la direction afin, selon ses propos, de lui transmettre un "message divin".

3 Face à cette attitude inquiétante, les collègues ont immédiatement fait preuve de professionnalisme, de vigilance et d'anticipation.

4 Les personnels s'équipent notamment d'un bouclier. Un surveillant, un brigadier-chef et un officier sont présents pour gérer cette situation sensible.

ET POURTANT, L'ATTAQUE ÉTAIT PRÉPARÉE.

Au cours de l'intervention, la personne détenue passe brutalement à l'acte et attaque les personnels à l'aide d'un couvercle de boîte de conserve préalablement détourné de son usage et transformé en arme artisanale tranchante.

Le bilan est lourd.

- ▶ Un collègue est **sérieusement blessé** à l'avant-bras, nécessitant une hospitalisation et 5 points de suture.
- ▶ Les deux autres collègues sont également touchés plus légèrement et subissent notamment des projections de sang durant l'agression.

Au moment de son passage à l'acte, l'agresseur crie :

“ALLAH AKBAR”



Pour **FO JUSTICE**, compte tenu de la préparation préalable d'une arme artisanale, du comportement tenu avant l'ouverture de la cellule et des circonstances mêmes de l'agression, **la question de la préméditation ne peut être écartée.**



Et un autre élément doit nous interroger sérieusement : cette personne détenue n'avait, jusqu'alors, jamais été identifiée par les dispositifs de l'Administration pénitentiaire ou du renseignement pénitentiaire comme présentant un profil TIS.

Cela démontre une nouvelle fois que le danger ne porte pas toujours une étiquette avant de frapper.



FO JUSTICE EXIGE DES MESURES IMMÉDIATES

FO JUSTICE demande :

- le **placement immédiat à l'isolement** de cette personne détenue, avec un régime de gestion et de sécurité strictement adapté à sa dangerosité ;
- **son transfert dans les meilleurs délais vers un établissement adapté**, afin qu'elle ne demeure pas au CP Villepinte après une attaque d'une telle gravité ;
- une **réponse disciplinaire maximale** et immédiate ;
- une **réponse judiciaire ferme**, à la hauteur de l'agression commise contre des personnels exerçant une mission de service public ;
- qu'au regard des propos tenus, du cri proféré pendant l'attaque et des circonstances du passage à l'acte, les autorités judiciaires compétentes examinent sans délai une éventuelle dimension terroriste des faits et l'opportunité d'une saisine du Parquet national antiterroriste.



FO JUSTICE refuse que le moindre élément de cette agression soit banalisé ou balayé d'un revers de main.



FO JUSTICE demande également la mise en place d'une cellule psychologique à destination de l'ensemble des personnels qui en éprouveraient le besoin, directement ou indirectement confrontés à cet événement.



Nous resterons particulièrement attentifs aux suites qui seront données à l'enquête et aux conclusions qui pourront en découler.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

JE VOTE **FO** JUSTICE

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ – POUR TOUS LES PERSONNELS



Villepinte, le 10 août 2026